

CLIMATE RELATED PORTFOLIO ASSESSMENT

Portfolio Carbon Footprint & Energy Transition Report

31 décembre 2021

	OPC	Benchmark
CARBON TO REVENUE ^(A) (Tonnes CO2e / EUR mn)	1095 ⁽¹⁾	393 ⁽²⁾
CARBON TO VALUE ^(A) (Tonnes CO2e / EUR mn)	1000 ⁽¹⁾	129 ⁽²⁾
WEIGHTED AVERAGE CARBONE INTENSITY (A) (Tonnes CO2e / EUR mn)	870 ⁽¹⁾	288 ⁽²⁾
ENERGY GENERATION MIX ^(A) (% of Total Portfolio GWh)	0,00	29,91 ⁽³⁾
FINANCIAL EXPOSURE TO FOSSIL FUEL ACTIVITIES ^(A) (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	14,73 ⁽⁴⁾	9,26 ⁽⁵⁾

(A) Données TRUCOST

(1) Périmètre 20,10%

(3) Périmètre 100,00%

(5) Périmètre 91,09%

(2) Périmètre 95,18%

(4) Périmètre 29,87%

Méthodologie (1/2)

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

Concernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost:

1. **La "carbon to value (C/V)"** : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".
2. **La "carbon to revenue (C/R)"** : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffre d'affaires des entreprises détenues dans le portefeuille.
3. **La "weighted average carbone intensity (WACI)"**, soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.

• Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")

- Il existe deux métriques ("apportioning metric") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
 - La capitalisation boursière ("Market Capitalization"), c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
 - La valeur de l'entreprise ("EV"), comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
- Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (Scope 1 + First Tier Indirect.) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("Apportioning factor, AF"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor (AF)} = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Company's market Capitalization or EV}}$$

1. La "Carbon to Value (C/V)" :

- a. La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1,2 et 3) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("apportioning factor", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

2. La "Carbon to revenue (C/R)" :

- a. Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

CLIMATE RELATED PORTFOLIO ASSESSMENT

Méthodologie (2/2)

3. La weighted average carbon intensity ("WACI")

- a. La mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) prend en compte l'intensité carbone (émissions totales de carbone divisées par le chiffre d'affaires total) de chaque participation et la multiplie par son poids d'investissement (la valeur actuelle de la participation par rapport à la valeur actuelle de l'ensemble du portefeuille). L'empreinte finale est la somme de ces intensités pondérées. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

$$WACI = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Current value of invesment}_i}{\text{Current value of all investment}} \cdot \frac{\text{Company's total GHG emissions}_i}{\text{Company's revenue}_i} \right)$$

Avec (pour les trois méthodologies):

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille

Le périmètre des émissions est le Scope 1 + First Tier Indirect.

Le First tier Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

Concernant la contribution à la transition énergétique : "ENERGY GENERATION MIX, "Apportioned renewables (GWH)"

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

Concernant le risque de transition ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
 - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO,TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26